

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 juillet 2001
Français
Original: anglais

**Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**
9-20 juillet 2001

**Note verbale datée du 20 juillet 2001, adressée au secrétariat
de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects par la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, et a l'honneur de lui communiquer la déclaration ci-après faite aujourd'hui par le représentant d'Israël à la Conférence, M. Alon Bar.

« Je souhaite tout d'abord transmettre à l'Ambassadeur Reyes les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour sa patience, sa compétence et ses efforts inlassables qui nous ont permis de parvenir à un accord sur le texte du Programme d'action.

Israël se félicite de l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cet important document témoigne du sérieux avec lequel la communauté internationale entend aborder la question de la fabrication, du commerce et du transfert illicites d'armes légères, ainsi que les problèmes humanitaires aigus que ces activités provoquent et exacerbent. L'engagement de la communauté internationale est à la fois urgent et crucial, dans la mesure où ce sont des personnes tout autant que des États qui supportent les graves conséquences de la terreur et de la criminalité organisée qu'alimentent et stimulent les trafics illicites d'armes légères, de munitions et d'explosifs.

Le Programme d'action représente certes un pas en avant considérable effectué par les États, mais il ne saurait en aucun cas être le dernier. La délégation israélienne espère que les obligations politiques prévues dans ce texte seront remplies de façon universelle, sincère et rapide et qu'un combat incessant et acharné sera livré, sur les plans national et international, contre ce dangereux phénomène.

Ceci dit, Israël regrette que, dans le souci de servir les intérêts politiques mesquins de certains participants, le Programme d'action fasse référence au

principe d'autodétermination, et il se désolidarise de cette référence. Nous estimons en effet que la référence à ce principe n'entre pas dans le cadre du mandat de la Conférence et qu'elle risque de légitimer à tort le trafic illicite et l'emploi des armes légères, encourageant ainsi le terrorisme sous prétexte d'autodétermination. »
